

Ruhengeri



5018

Contrôle du hangar à vivres de G A K E N K E
par l'Agronomie Adjoint MATTHYS J. en date du 24/4/57

I Tableau comparatif du stockage de semences

Nom du sous-chef	Nombre : Total : Nombre : Total : Désin+ Epoque : Identifi- : Tenue										
	: HAV : HAV : charges : secti: des :fication: des										
	:recensésContract. trouvées: :sation dépots :des char: régis-										
	: : :40 Kg20Kg: : F. O. : ges : tbes										
Rwamilera	643	75	488	55	543	F.	I4/I/57	T.B.	T.B.		
	:	:	:	:	:		20/I/57				
	:	:	:	:	:						
Ngarambe	766	268	559	I77	736	F.	I4 et I5/3/57	T.B.	T.B.		
	:	:	:	:	:						
	:	:	:	:	:						

II Remarque générale sur l'état du hangar et des abords

Les 2 sous-chefs sont exemplaires tant au point de vue ordre que classification des charges, dans le magasin.

Entretien de la parcelle : T.B.

III Remarques particulières et directives

Sous-chef RWAMILERA : le nombre de charges présentes en magasin et celles inscrites dans le registre est égal.

Le sous-chef doit justifier le manquant de 100 charges ($643 - 543 = 100$)

Sous-chef NGARAMBE : égalité entre les charges présentes en magasin et celles inscrites dans le registre.
quantité suffisante.

Le sous-chef doit compléter, dans la colonne, du registre les n°s de recensement des cultivateurs.

Il doit également mentionner ces n°s sur les planchettes individuelles.

Ces 2 sous-chefs sont exemplaires pour ce qui regarde les écritures dans les registres.

Fait à Ruhengeri, le 3/5/57

MATTHYS J.